

L'évaluation des risques professionnels, y compris les risques psychosociaux (RPS) dans le cadre du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUERP) obligatoire de l'entreprise.

Code formation : SST F02

PUBLICS :

Chef d'entreprise ou d'établissement, Manager, Chargé de prévention en entreprise ou Référent sécurité, Membre du CSE ou de CSSCT

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire

DURÉE : 7 heures

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Démarche participative et active
- Activités pédagogiques en sous groupe
- Etude de cas pratiques

EVALUATION & VALIDATION

- Evaluation finale et délivrance d'une attestation de formation
- A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

MODALITÉS

- Formation en Intra
- Formation en inter
- En présentiel
- En distanciel suivant faisabilité et sur demande
- Fractionnable sur demande
- Sur-mesure sur demande
- Accessibilité de la formation aux personnes en situation d'handicap possible sur mobilisation du service « ressource handicap formation » de l'AGEFIPH ou du FIPHP

TARIFS

- En intra : 700 € PRIX NET
- En inter : 800 € PRIX NET
- A distance : 600 € PRIX NET

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

- Contactez Claude DJALANE
- Email. : ck.djalane@amosolutions.fr
- Tél. : 06.79.38.55.79

DELAI D'ACCÈS

- Durée estimée de 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier les principales dispositions réglementaires en lien avec les obligations de santé et sécurité au travail de l'employeur
- Maîtriser le vocabulaire indispensable pour participer ou collaborer à l'évaluation des risques dans l'entreprise
- Illustrer les principes généraux de la prévention des risques au sein de l'entreprise ou de l'établissement
- Appréhender les notions de base relatives aux risques psychosociaux et facteurs de risque
- Participer à l'élaboration d'évaluation des risques et de les retranscrire dans le document unique de l'entreprise

PROGRAMME DE FORMATION :

- Principales références réglementaires en lien avec la santé et sécurité au travail
- Obligations de l'employeur, des salariés du secteur privé ou des agents de la fonction publique
- Définitions à connaître et vocabulaire à maîtriser en lien avec l'évaluation des risques professionnels
- Principes généraux de la prévention et leurs mises en œuvre dans l'entreprise ou l'établissement
- Notions de base sur les risques psychosociaux
- Document unique d'évaluation des risques professionnels et la démarche d'évaluation des risques dans l'entreprise ou l'établissement
- Outils à disposition de l'entreprise ou de l'établissement pour évaluer les risques et les retranscrire dans le DUERP
- Exemple de méthode présentée ayant fait ses preuves

LE PLUS DE LA FORMATION

Formation animée par un formateur disposant des qualifications de formateur, consultant RPS, IRP enregistré auprès de la Driets.

En activité professionnelle sur ces compétences en lien avec le programme.

Le formateur est également Référent pédagogique, qualité, handicap.

Mis à jour le 01/07/2023